



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain

Prévoyance

Demande de remboursement Indemnité de licenciement économique ou rupture conventionnelle suite à 1^{re} reprise de fond CCN des Entreprises artisanales de la boulangerie et boulangerie-pâtisserie (Brochure n° 3117)

Personnel cadre et non cadre FAPS

Retour du document : AG2R LA MONDIALE – TSA 37001 – 59071 ROUBAIX CEDEX 1

Pour toute question concernant la constitution de ce dossier :

- appelez-nous au : 0 972 672 222 (appel non surtaxé) ou ;

- écrivez-nous à l'adresse : cg.capsud-prestationsprevoyance@ag2rlamondiale.fr

Entreprise

Nom et adresse de l'employeur :

N° de SIRET : _____

N° de contrat Prévoyance : _____ P

Personne à contacter : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Adresse de correspondance (si différente de l'adresse employeur) :

Téléphone : _____

Repreneur

Nom d'usage : _____

Nom de naissance : _____

Prénom(s) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Date de naissance : _____

N° de Sécurité sociale : _____

S'agit-il de votre première installation ? OUI NON

Si OUI, veuillez nous fournir votre dernier certificat de travail et vos trois dernières feuilles de paie.

S'il s'agit de votre deuxième installation, votre demande ne pourra être prise en considération, sauf gérance précédente ou cas social particulier, dans ce cas veuillez répondre aux questions suivantes :

- Avez-vous tenu le premier fonds avec un ou plusieurs salariés ? OUI NON. Si OUI, combien ? : _____

- Avez-vous licencié du personnel dans ce précédent fonds ? OUI NON

Adresse de ce fonds : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Salarié (licencié ou ayant accepté une rupture conventionnelle)

Nom d'usage : _____

Nom de naissance : _____

Prénom(s) : _____

N° de Sécurité sociale : _____

Date d'embauche dans le fonds de commerce :

Date de rupture du contrat de travail : _____

Ancienneté : _____ ans _____ mois _____ jours

Catégorie d'emploi

Non Cadre Cadre

Le salaire à prendre en considération pour le calcul de l'indemnité de licenciement est :

- le douzième de la rémunération des douze derniers mois précédant le licenciement ;
- ou selon la formule la plus avantageuse pour l'intéressé, le tiers des trois derniers mois, étant entendu que, dans ce cas, toute prime ou gratification de caractère annuel ou exceptionnel qui aurait été versée au salarié pendant cette période, ne serait prise en compte que prorata temporis.

Cette indemnité de licenciement ne se cumule pas avec toute autre indemnité de même nature.

Montant du salaire à prendre en compte : _____ €

Montant de l'indemnité à rembourser ⁽¹⁾ si le salarié a au moins 8 mois d'ancienneté à compter du 27/09/2017

A	Jusqu'à 10 ans d'ancienneté 1/4 de mois par année d'ancienneté sur sa totalité	€
B	Au-delà de 10 ans d'ancienneté 1/5 + 2/15, ce qui correspond à 1/3 de mois par année d'ancienneté pour les années postérieures à 10 ans	€
Total (A + B)		€

(1) Les salaires pris en compte pour le calcul de l'indemnité à rembourser ne peuvent excéder les salaires de la grille nationale (ou départementale, si elle existe) de la profession.

Justificatifs à produire

- Photocopie de la feuille de paie précisant le montant de l'indemnité de licenciement.
- Photocopie de la lettre de licenciement ou formulaire de rupture conventionnelle.
- Copie du statut de l'entreprise en cas de SARL.
- Photocopie des 3 derniers bulletins de salaire et dernier certificat de travail des acquéreurs avant la reprise de fonds.
- Photocopie du reçu pour solde de tout compte dûment signé par le salarié.
- Photocopie de l'acte de cession avec la liste des salariés repris, la page avec la mention activité en boulangerie et la page contenant l'information sur le repreneur et le vendeur.
- Relevé d'identité bancaire.

Important

Suite à l'examen du dossier, des pièces complémentaires pourront être demandées.

Point d'attention

Les remboursements sont dus dans un délai de 2 ans à compter de l'événement

Fait à : _____
Date :
Cachet exact, signature du chef d'entreprise

Protection des données à caractère personnel

Comment et pourquoi sont utilisées vos données ?

Les données à caractère personnel sont collectées et traitées par votre organisme d'assurance, membre de AG2R LA MONDIALE, au titre de la passation, de la gestion et de l'exécution de votre contrat, ainsi nous utilisons : des données relatives à votre âge, votre situation familiale ou professionnelle, à votre santé nécessaires à l'étude de vos besoins et de votre profil afin de vous proposer des produits et services adaptés, les données de santé ne sont collectées et traitées que pour les garanties santé et prévoyance ; vos coordonnées de contact et informations bancaires pour la gestion administrative, technique et commerciale du contrat et des services associés. Elles peuvent également être utilisées pour poursuivre nos intérêts légitimes de développement des activités et d'amélioration continue des produits et services offerts à nos clients au travers de : la réalisation d'analyses et d'études portant sur le fonctionnement des contrats pour mettre au point de nouvelles offres de prévoyance, santé, épargne retraite, et autres assurances, individuelles ou collectives ; la lutte contre la fraude, notamment à partir de la détection d'anomalies dans le fonctionnement des contrats, pouvant conduire à l'inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude. Elles sont enfin traitées pour satisfaire à nos obligations légales et réglementaires, notamment : la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ; les déclarations obligatoires auprès des autorités et administrations publiques.

Nous mettons en œuvre des traitements automatisés ou de profilage fondés sur l'analyse des données, notamment afin de répondre à des obligations de conseil, de déterminer les garanties et prestations applicables et de proposer des contrats et produits adaptés. Les données collectées au moyen d'un formulaire papier ou en ligne et signalées comme obligatoires sont nécessaires à la gestion des garanties et services prévus au contrat, nous ne serions pas en mesure de les mettre en œuvre si ces informations sont mal renseignées. Dans le cadre de la gestion du contrat, nous sommes susceptibles de recevoir des données à caractère personnel en provenance du souscripteur (votre employeur ou votre association, par exemple) et des régimes obligatoires de Sécurité sociale.

Les données nécessaires à la gestion du contrat et des services associés sont conservées pendant la durée du contrat et jusqu'à expiration des délais légaux de prescription. Dans le cadre de ces traitements, les données sont transmises aux services en relation avec les bénéficiaires, aux membres de AG2R LA MONDIALE, et le cas échéant à ses sous-traitants qui interviennent dans la réalisation des finalités énoncées, aux réassureurs du contrat, et, enfin, aux administrations et autorités publiques concernées.

Quels sont vos droits et comment les exercer ?

Vous pouvez demander l'accès aux données vous concernant et leur rectification. Vous disposez, sous certaines conditions, d'un droit à l'effacement et à la portabilité de ces données, ainsi que de la possibilité d'obtenir la limitation de leur traitement. Vous avez également la faculté de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous disposez, en outre, du droit de vous opposer au traitement de vos données conformément aux dispositions légales et réglementaires, et notamment à leur utilisation à des fins de prospection commerciale.

Ces droits peuvent être exercés en adressant un courrier accompagné d'un justificatif d'identité à AG2R LA MONDIALE, à l'attention du Délégué à la protection des données, à l'adresse postale suivante : 154 rue Anatole France, 92599 LEVALLOIS-PERRET CEDEX ou par courriel à informatique.libertes@ag2rmondiale.fr

Pour les données traitées au titre de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, les droits d'accès s'exercent auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS.

Nous apportons la plus grande attention aux données personnelles, néanmoins s'ils considèrent que le traitement des données les concernant constitue une atteinte à leurs droits, les bénéficiaires disposent de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : <https://conso.bloctel.fr/>

Pour en savoir plus sur notre politique de protection des données personnelles : <https://www.ag2rmondiale.fr/protection-des-donnees-personnelles>